



**Conférence internationale
sur le financement du développement**

**Monterrey, Mexique
18-22 mars 2002**

Distr. générale
25 mars 2002
Français
Original : anglais

Point 10 c) de l'ordre du jour

Réunion au sommet : tables rondes au sommet

Comptes rendus des tables rondes des parties prenantes

Note du Secrétaire général

Additif

Table ronde au sommet C.2 sur le thème « La Conférence internationale sur le financement du développement et l'avenir »

Jeudi 21 mars 2002 (après-midi)

Compte rendu présenté par les coprésidents

Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud

Horst Kohler, Directeur général du Fonds monétaire international

1. Les orateurs sont généralement convenus que le projet de consensus de Monterrey marquait une étape décisive dans la réalisation des objectifs de développement du millénaire. Désormais, le défi consiste à maintenir cet élan et à donner une suite concrète à ces objectifs et au projet de consensus afin de dégager les ressources permettant d'améliorer effectivement le sort des pauvres à travers le monde. Même en se dotant des moyens nécessaires, on n'obtiendra pas nécessairement les résultats voulus. Toutes les parties prenantes doivent assumer la part de responsabilité qui leur revient dans l'application concrète des principes et des engagements auxquels elles ont souscrit, et ce sans plus tarder. Il faut consolider les progrès accomplis dans les mois à venir, afin que de nouvelles mesures d'application concrètes puissent être arrêtées au Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg en août 2002.

2. La vision d'avenir du projet de consensus de Monterrey repose, entre autres grands principes, sur le partage des responsabilités et l'engagement réciproque. Les pays en développement s'engagent à assumer l'entière responsabilité de leur propre développement en entreprenant des réformes structurelles et en partant des postulats indispensables que sont l'application de politiques rationnelles, la bonne gouvernance, la prise en compte des sexospécificités, le respect des droits de l'homme et la protection de l'environnement. La communauté internationale



s'engage à appuyer les efforts des pays en développement par un accroissement des apports de ressources et la création d'un environnement international favorable au développement. Cette double approche sous-tend également le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

3. La communauté internationale s'étant mise d'accord sur les principes à suivre, les gouvernements doivent mobiliser dans leurs pays, que ceux-ci soient développés ou en développement, l'appui public nécessaire à la concrétisation de leur vision collective. Dans les pays en développement, cela exigera une direction politique forte afin de vaincre les nombreuses difficultés liées à la mise en oeuvre de réformes institutionnelles et politiques, et les pays développés, quant à eux, devront réaffirmer leurs engagements vis-à-vis des pays en développement et se montrer solidaires de leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Il faudrait aussi un effort concerté de la part de toutes les parties prenantes et de toutes les composantes de la société à l'appui de la formulation, de l'application et du suivi de programmes et d'activités de développement.

4. Dans les pays développés, il faudra convaincre l'ensemble des citoyens que le développement et la réduction de la pauvreté ont leur place parmi les objectifs de politique nationale et que pour résoudre ces problèmes, il faudra des moyens financiers et des réformes structurelles. Certains participants ont souligné le vaste soutien en faveur du développement dans certains pays développés, qui se traduit à la fois par des allocations de ressources et par la volonté de procéder aux réformes nécessaires. Toutefois, dans la plupart des cas, s'agissant en particulier de la libéralisation des échanges, des efforts supplémentaires considérables s'imposent pour que les habitants de ces pays prennent autant conscience de la nécessité du changement que ceux des pays en développement.

5. Les orateurs se sont majoritairement félicités des hausses de l'aide publique au développement (APD) annoncées les jours précédents, mais se sont également inquiétés du fait que l'APD reste très en deçà des montants nécessaires à la réalisation des objectifs de développement du millénaire et de l'objectif plus ancien visant à ce que les pays développés consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'APD. La plupart des participants ont souligné la nécessité de remplir cet objectif et un ministre a demandé à chaque pays de fixer un calendrier à cette fin. On a proposé de voir dans cet effort un investissement d'avenir plutôt qu'un débours à court terme. Le problème du financement global de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative des Nations Unies contre le sida, le paludisme et la tuberculose a été souligné par certains participants. Plusieurs étaient déçus que le projet de consensus de Monterrey ne propose pas d'utiliser des formules nouvelles de financement du développement, comme l'émission de droits de tirage spéciaux et divers régimes de fiscalité internationale. Plusieurs autres participants ont regretté que le projet de consensus ne fasse pas mention des biens collectifs mondiaux et ont indiqué qu'ils exploreraient cette notion dans d'autres instances.

6. Les participants ont souligné que l'APD ne constituait qu'une partie de l'apport des pays développés au développement et que les autres volets de leur soutien devaient non seulement être plus réguliers mais complémentaires et synergiques. Ils se sont particulièrement intéressés aux obstacles à la croissance et à la réduction de la pauvreté que posaient les barrières commerciales et les subventions des pays développés. On a observé que si ces mesures étaient abolies, les pays en développement dégageraient plus de recettes qu'ils ne reçoivent d'APD.

Il incombe aux pays développés de lever ces obstacles à la croissance, en particulier pour les pays les plus pauvres.

7. La dette extérieure est considérée comme un autre handicap majeur pour la réalisation des objectifs de développement du millénaire, en particulier dans les pays les moins avancés. Certains participants ont souligné la nécessité de mesures supplémentaires pour résoudre le problème de la dette extérieure. La réduction de la charge du service de la dette est jugée indispensable pour que les pays puissent allouer des ressources intérieures supplémentaires aux objectifs de lutte contre la pauvreté, comme la santé et l'éducation. Les orateurs ont appelé à un effort à long terme pour que des mesures énergiques d'allègement de la dette soient prises en faveur des pays dont le niveau d'endettement est insoutenable, certains préconisant même l'annulation totale de la dette.

8. Plusieurs participants se sont étendus sur la contribution potentielle du secteur privé au développement et à l'élimination de la pauvreté. Les pays en développement doivent créer des conditions favorables à la création d'entreprises, en particulier de petites et moyennes entreprises, y compris d'exploitations agricoles, et encourager l'investissement privé, notamment les investissements étrangers directs (IED). Certains se sont inquiétés des faibles niveaux d'IED dans les pays où ils faisaient le plus défaut, particulièrement en Afrique. Dans certains cas, les pays ont fait de gros efforts pour remplir les conditions propres à attirer les IED, mais cela n'a pas eu beaucoup d'impact sur les flux ou sur la perception du risque par les investisseurs. Plusieurs participants, toutefois, ont mis en question la valeur des IED, affirmant que ceux-ci ne contribuaient pas toujours au développement et à la réduction de la pauvreté.

9. On a noté la nécessité de créer des capacités institutionnelles adaptées et souligné la difficulté qu'il y avait à remplir cet objectif. Un orateur a fait remarquer que les institutions considérées aujourd'hui comme les conditions préalables du développement avaient été au contraire le résultat du développement dans les pays développés. En outre, le niveau de développement économique limitait en soi ce qui pouvait être réalisé et reproduit dans le domaine du développement institutionnel, et les mêmes formules ne s'appliquaient pas nécessairement aussi bien à tous les pays.

10. Certains participants ont également évoqué la nécessité de revoir la représentation des pays en développement dans les institutions financières internationales et d'assurer une meilleure parité entre les sexes.

11. Le processus qui a abouti à la Conférence de Monterrey a mis en jeu un nouveau partenariat, fondé sur le dialogue et la concertation, la transparence accrue et le partage de l'information entre les divers partenaires du développement et autres intervenants qui, ensemble, ont contribué à la création d'un climat de confiance et de consensus. Les participants se sont félicités du resserrement de la coopération entre les diverses organisations multilatérales nées du processus de financement du développement. Il est impératif de rester mobilisés et d'améliorer encore la cohérence interne des politiques internationales. Les préparatifs du prochain Sommet de Johannesburg iront dans cette voie, mais le dialogue devra aussi se prolonger et s'enrichir à plus long terme. Certains participants ont estimé que pour mieux harmoniser les politiques à l'échelle globale, la communauté internationale devrait poursuivre ses efforts pour améliorer la gouvernance mondiale. Les mécanismes de consultation régionaux devraient nourrir cette dynamique.

12. Les participants ont reconnu que le projet de consensus de Monterrey devrait prévoir un système de suivi efficace pour examiner la suite donnée aux engagements des pays, des institutions internationales, des entreprises et de la société civile et veiller ainsi à la réalisation des objectifs de développement du millénaire avant 2015. Certains participants se sont déclarés en faveur de la création d'un mécanisme officiel à cet effet et il a été proposé que l'Organisation des Nations Unies en assume la responsabilité, avec l'étroite et active coopération du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres interlocuteurs. Il a été souligné, toutefois, que cet exercice ne devait pas être incriminatoire, mais permettre plutôt à tous les intervenants de suivre et d'évaluer leurs propres apports et de procéder à des échanges de vues.
